



Le réseau national courtage des professionnels de l'assurance

52 Boulevard Gabriel Koenigs
31300 Toulouse

05 62 71 67 40

formation@groupeami3f.com

www.ami3f.com

N°ORIAS : 07 000 197
RCS Toulouse : 340 973 775

ATTESTATION DE FORMATION

Par la présente, nous, Assurances Gestion Services, SAS ayant son siège social au 52 Boulevard Gabriel Koenigs 31300 Toulouse (N° déclaration 76311246931 auprès du préfet de la région Occitanie) attestons que Charenton Guillaume de la société AEC Conseils a suivi la formation : **Comment bien remplir un constat amiable automobile.**

Nature de l'action (article L 6313-1 du Code du travail) : « Action de développement des compétences »

Objectifs (selon référentiel de l'article A.512-8 du code des assurances) : À l'issue de la formation, les participants seront capables d'analyser les contours du constat amiable automobile. Au cours de la formation, les participants apprendront à distinguer les subtilités du constat amiable automobile et son champ d'application.

Date : Jeudi 11 septembre 2025 de 10h00 à 11h00 soit une heure (1h) de formation DDA

Lieu de la formation : Formation en ligne dispensée via la plateforme de formations GO TO WEBINAR dans les locaux du Groupe AMI 3F au 52 Boulevard Gabriel Koenigs 31300 Toulouse

Intervenant : Frédéric PAGES, Responsable du service indemnisation

PROGRAMME : Comment bien remplir un constat amiable automobile

I - Introduction

II – L'accident avec un tiers

III – Remplir le constat avec un tiers

IV – Faut-il remplir un constat pour le compte de son client ?

V – Convention ou Droit commun ?

VI – Le constat Recto/Verso

Résultats de l'évaluation des acquis* : B *Niveau d'acquisition des connaissances : A = Connaissances maîtrisées, B = Connaissances acquises, C = Connaissances non acquises

La participation à cette formation garantit la conformité au critère n°4 du décret qualité du 30 juin 2015, relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue : « Capacité de l'organisme à attester des actions de formation continue du corps de formateurs, ou du formateur indépendant ». **Cette formation est éligible aux actions de formation continue prévues par l'article A 512-8 du code des assurances (« DDA »).**

Fait en double exemplaire,
A Toulouse, le 11/09/2025,



52 Bd Gabriel Koenigs
31300 TOULOUSE

Groupe Assurances Gestion Services

SAS au capital variable

minimum de 1 020 000 €

RCS Toulouse 340 973 775

N°ORIAS 07 000 197 (orias.fr)

ami3f.com